



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Délégation Régionale Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue – Site de Grenoble**

Réf N° 2022-CAC CFC 8 juin
Affaire suivie par :
Alexandrine Devaujany
Tél. : 04 56 52 46 35
Mél : ce.dafpic@c-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

- VU le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 et la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 relatifs à l'exercice des fonctions de conseiller en formation continue,
- VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue,
- Après consultation de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue, réunie le 8 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude aux fonctions de conseiller en formation continue pour l'année 2022-2023 est composée des personnes dont les noms suivent :

- ALBRIEUX Marine
- ANSANAY-ALEX Valérie
- BOUCHET Yann
- BOUIX Sophie
- CARRILHO Florence
- COURTELLEMONT Marie-José
- DOLE Jérôme
- DUSSOPT Sophie
- EPARDEAU Catherine
- EXPOSITO-GASCON Philippe
- FAYEAUX Damien
- MICHAUD Damien
- MONTFORT Nathalie
- MOUHIBEDINE Leïla
- NOUAILLE-DEGORCE Marie-Claude
- PELTIER Jennyfer
- PERRIN Catherine
- RODRIGUES Flora
- ROLAND Soon Yuh
- ROSENSVEIG Isabelle
- STUPAR Dunja
- VALCKE Marie-Pierre
- VIVIAN BENOIST Valérie

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation continue pendant l'année scolaire 2022-2023 dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Véronique VEBER